



Bientôt votre ménage paiera 150 € par an pour une taxe environnementale qui n'en est pas une !!!

Cher consommateur,

Dans le cadre du budget 2007, le gouvernement envisage la mise en place d'une taxe sur les emballages que vous utilisez au quotidien.

Cette nouvelle taxe revient à une dépense supplémentaire d'au moins 150 € par an pour une famille moyenne. Si l'on y ajoute la taxe sur les emballages des boissons, introduite l'année dernière, cela signifie au total plus de 200 € de taxes sur les emballages par ménage.

Perte de pouvoir d'achat pour le consommateur...

Depuis 1994, les prix de vente comprennent une contribution au système du Point Vert. Une contribution d'environ 20 € par ménage.

Cet argent est bien utilisé, car il sert à recycler vos emballages. La nouvelle taxe, par contre, ne fait rien d'autre que diminuer votre pouvoir d'achat.

...mais sans amélioration de l'environnement

Aujourd'hui, 93 % des emballages ménagers et 79 % des emballages industriels sont recyclés en nouvelles matières premières. La Belgique est le champion du monde dans le domaine de la collecte sélective et du recyclage des emballages.

La fabrication et le traitement des emballages ont un impact mineur sur l'émission de CO₂, comparés à l'utilisation des combustibles. On ne peut pas prétendre contribuer de manière significative à ce problème mondial en s'attaquant aux emballages ménagers. C'est d'autant plus vrai pour les produits aujourd'hui concernés, car il n'existe presque jamais d'alternative aux emballages utilisés actuellement.

La nouvelle taxe n'a donc aucun impact sur l'environnement. Elle n'est rien d'autre qu'une mesure budgétaire, qui rend plus coûteux les produits de base tels que les produits de l'alimentation et de nettoyage.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Quelques exemples :

Prix actuel	Taxe d'emballage	Prix 2007	% Augmentation
Petits pois, boîte de conserve en aluminium 400g (marque nationale) 0,67 €	0,16 €	0,83 €	+ 23,9 %
Tomates, boîte de conserve en acier 400g (marque bon marché) 0,20 €	0,11 €	0,31 €	+ 55,0 %
Lasagne, dans une barquette d'aluminium recouverte d'un plastique cellophane 400g (marque propre aux grandes surfaces) 1,29 €	0,08 €	1,37 €	+ 6,2 %
Lessive liquide, flacon en plastique 3 l (marque nationale) 4,99 €	0,32 €	5,31 €	+ 6,6 %
Mayonnaise, pot en verre 500g (marque propre aux grandes surfaces) 1,09 €	0,10 €	1,19 €	+ 9,2 %
Déodorant en aérosol, aluminium 150 ml (marque nationale) 2,90 €	0,21 €	3,21 €	+ 7,2 %

Si vous voulez réagir, écrivez à : nouvelle.taxe@verpakking-emballage.be

10.872 petites et grandes entreprises belges, qui prennent leurs responsabilités en matière de recyclage d'emballages par le biais de FOST Plus, de VAL-I-PAC et de leurs fédérations.